

sur les us et coutumes de la Chambre, souvent fort ambigus. Sous sa tutelle, j'ai tenté, comme tous les autres députés, de comprendre les pratiques et les procédures parlementaires. J'ai vu le greffier de la Chambre à l'œuvre, et je sais maintenant qu'un greffier de la Chambre des communes doit être pour ainsi dire un parangon de vertus bibliques, possédant la sagesse de Salomon, la patience de Job, l'agilité de David et les qualités qui ont permis à Jonas de survivre. (*Applaudissements*)

Le *Parliamentary Companion* a décrit le greffier de la Chambre des communes du Parlement, il y a cent ans, comme un fonctionnaire occupant un poste de confiance très important. Le Parlement canadien a été particulièrement heureux dans son choix de greffiers, et M. Raymond a suivi la tradition établie par Bourinot et Beuchesne. Il serait peut-être opportun que le greffier entende aujourd'hui une dernière citation de Beuchesne, son autorité préférée. Voici le commentaire, tiré de la quatrième édition, imprimée en 1958, du Précis de procédure parlementaire de Beuchesne:

Le greffier doit trancher... mille (questions)... au sujet desquelles l'Orateur et le leader de la Chambre peuvent le consulter à tout moment. Au cours d'un débat, des questions d'ordre de toutes sortes peuvent surgir et le greffier doit être prêt à citer des autorités pour étayer les décisions...

Survienne quelque crise, où le gouvernement et l'opposition mettent en œuvre toutes les ressources que le Règlement permet de mobiliser, et alors, les chefs sont en consultation constante avec le greffier au sujet de leurs motions et de leurs amendements. Une fausse interprétation du Règlement peut, en pareilles circonstances, entraîner les erreurs les plus dangereuses, et il faut que le greffier se sente le pied solide lorsqu'il est ainsi appelé à conseiller des personnages dont l'avenir politique se décide sur le parquet de la Chambre.

Je suis sûr que M. Beuchesne ne voulait pas simplement justifier sa propre position en soutenant que les fonctions administratives du greffier sont absorbantes et le tiennent occupé toute l'année. Plus loin, il dit ceci:

Qu'un député perde son permis de transport ferroviaire au cours de l'été, comme cela arrive parfois, le greffier doit en émettre un autre, sous un numéro différent, et adresser quarante-trois avis aux compagnies de chemins de fer.

Pour conclure, je suis sûr que tous les députés souhaitaient au greffier de pouvoir, dans sa retraite, qu'il a si bien méritée, se livrer pendant de nombreuses années à la réflexion et à d'autres activités reposantes. Nous espérons également qu'il pourra, de temps à autre, se prévaloir de son droit d'accès à la Chambre, afin que nous puissions continuer à bénéficier de ses conseils et de son expérience. (*Applaudissements*)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à multiplier les discours, mais ayant joui de l'amitié de M. Raymond pendant les 22 années qui se sont écoulées depuis son entrée au Parlement, je désire exprimer ma gratitude pour les immenses services qu'il a rendus à la Chambre des communes du Canada. Les préopinants ont parlé avec une grande sincérité, au nom de nous tous, et tout ce qu'ils ont dit est vrai. M. Raymond a été le véritable ami de tous les membres de la Chambre des communes. Il s'est acquitté de ses fonctions avec le soin, l'intégrité et l'impartialité indispensables au poste important qu'il a détenu pendant 18 ans.

Non seulement il a été l'ami de chacun d'entre nous; non seulement il a travaillé avec diligence; mais aussi nous avons vu qu'il partageait, sur le Parlement, les idées de ses illustres prédécesseurs. Nous sommes heureux d'associer son nom à ceux de Bourinot et de Beuchesne, en cette occasion historique.

• (11.30 a.m.)

Il me revient à la mémoire le premier discours prononcé par M. Raymond à la Chambre des communes. Je me rappelle ses paroles car il me précédait ce jour-là. Je me rappelle que c'était un discours bien réfléchi. Je me suis rendu à la bibliothèque ce matin pour le retrouver. Ma mémoire ne m'a pas trompé: c'était un discours fort bien réfléchi sur les problèmes mondiaux et divers problèmes économiques et sociaux du Canada, et aussi sur la nécessité de forger un pays uni sur les assises de deux races fondatrices.

Remontant à bien des années, ces opinions ne perdent cependant rien de leur actualité. Il y a un paragraphe que je tiens à consigner de nouveau au compte rendu. Il figure à la page 71 du *hansard* du 19 mars 1946 lorsque la Chambre débattait l'Adresse en réponse au discours du trône. Je le répète, M. Raymond traitait des divers problèmes que devaient affronter le monde et le Canada et il a brossé un tableau frappant des difficultés à surmonter. Puis il a ajouté:

Il peut sembler bien naïf de ma part de le dire, monsieur l'Orateur, mais je crois que tous les problèmes canadiens peuvent être résolus, si l'on veut mettre la confiance réciproque à la base de leur étude. Mais, pour que cette confiance naisse, se développe et se maintienne, la justice et la charité doivent présider au règlement de tous ces problèmes.

Quand M. Raymond a prononcé ces mots il ne soupçonnait évidemment pas que, quelques années plus tard, il serait le greffier de la